



avenant au contrat pour modification exceptionnel du repos?

Par **didouminette**, le **02/01/2010** à **15:52**

Bonjour,

je suis commerçant (vente en librairie et articles de loisirs), j'ai deux employées en cdi. J'ai une employée en cdi Article 4 :35 h + 2HS à sa demande. Elle est donc payé 37H , en annexe au contrat ont été joint ses horaires et y figurent deux repos un le dimanche et un le jeudi.

Pour des raisons d'organisations, j'ai eu besoin de lui modifier son repos du jeudi récemment et elle a refuser.

Pour le bon fonctionnement de mon commerce, auriez vous un modèle d'avenant au contrat me permettant de modifier ses horaires ou repos selon les besoins du magasin à titre exceptionnel.

EST ce légal ?

Merci d'avance , je n'ai pas les moyens de m'orienter vers un service payant vue la conjoncture difficile atuelle.